

Conseil Communautaire du 13 janvier 2022

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé dans la salle du Théâtre Arc-en-Ciel de Chalais, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

Titulaires présents (48) : Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Stéphane BÉGUERIE, Maguy BLANCHARD, Jean-Michel BOLVIN, Joël BONIFACE, Pascal BORDE, Vincent CHAPELET, Jean-Paul CROCHET, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉSAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Gilles DUPUY, Pierre DUSSIDOUR, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick FLORENT, Bénédicte GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Monique GRANET, Cyrille GUÉDON, Vincent GUGLIELMINI, Bernard HERBRETEAU, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Gérard MARCELIN, Jean-Claude MAURY, Mireille NEESER, Jérôme NEVEU, Gaël PANNETIER, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Sébastien PIOT, Dany POIRIER, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Jacky RENAUDIN, Brigitte RICCI, Eric ROCHER, Sophie SENREM, Dominique STREIFF, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ, Philippe VIGIER.

Pouvoirs (11) :

Philippe ADAMY à Irène FORAIT
Jean-Claude CHEVALIER à Mireille NEESER
Alain DÉSERT à Michel ANDREU
Patrick GALLÈS à Sébastien DÉSAGE
Chantale GOREAU à Baptiste LANTERNAT
Murielle HÉRAUD à Bernard HERBRETEAU
Myriam HUGUET Jérôme DESBROSSE
Alain MIKLASZESWKI à Christophe DAMOUR
Joël PAPILLAUD à Philippe PELLISSIER
Nathalie SELIN à Patrick VERGEZ
Jean-François SERVANT à Valérie FLORÈS

Absents (07) :

Francis BLANCHARDIE
Annette BLANDINEAU
Josiane BODET
François DI VIRGILIO
Pauline DUMAS
Didier JOBIT
Monique SEBILLAUD

Secrétaire de séance : Mireille NEESER

Monsieur le Président ouvre la séance à 18H06.

Monsieur Jean-Yves AMBAUD commence par dresser le sommaire de ce Conseil. Tout d'abord, il présente ses meilleurs vœux à l'assemblée. « Des vœux de bonheur, de santé et d'étroite collaboration, de parfaite communication et de transparence ». Il poursuit : « J'espère sincèrement que nous allons continuer à porter collectivement des projets. Et nous concentrer sur des actions concrètes afin de renforcer l'attractivité de notre territoire, qui représente l'ADN de notre Cdc ». Après des applaudissements, il explique que ce Conseil

commencera par une intervention à deux voix relative à la situation du SPANC, menée avec Charente Eaux et sa représentante, Madame Laure DUBOURG. Le Conseil communautaire se poursuivra avec la prise des délibérations telles que renseignées dans l'ordre du jour. Enfin, le DOB (Débat d'orientation budgétaire) sera l'objet de toutes les discussions avec en filigrane une question : « comment consolider notre capacité à investir ? »

Avant de laisser la parole à Betty MOREAU et Laure DUBOURG, le Président passe le micro à son Vice-président en charge de l'Aménagement durable du territoire et de l'Habitat, Joël BONIFACE. La compétence SPANC (Service public d'assainissement non collectif) lui revient également. Ce dernier s'associe dans un premier temps aux vœux du Président et dirige les siens vers les différentes structures intercommunales. Il introduit ensuite Betty MOREAU, responsable du service SPANC et Laure DUBOURG, Charente Eaux, avant de leur céder le micro.

[Retrouvez l'intégralité de cette présentation sur l'extranet de la Cdc, dans la partie *Informations diverses.*]

A la suite de cette présentation, Monsieur BONIFACE rappelle les enjeux importants du dossier SPANC. Ce service est actuellement assuré en régie sur les anciennes Cdc de Chalais, Montmoreau et Aubeterre mais pas sur l'ancienne Horte et Lavalette, confié à l'entreprise Véolia. Le contrat arrivant à son terme en 2023 (04.01.2023), et la société ne donnant pas satisfaction (50% seulement des diagnostics réalisés, beaucoup de retard, aucune prestation de conseil...), il est bien de prendre de l'avance et de se positionner rapidement sur le devenir de ce contrat. Il s'agit alors de ne pas renouveler le contrat et de réaliser une extension de régie ce qui suggère de gérer en interne une nouvelle zone, engendrant de fait l'embauche d'un nouveau technicien. Ou alors de procéder à un nouvel appel d'offres dans le cadre d'un marché de concession de service public.

Plusieurs questions émanent ensuite de l'assemblée :

- Madame Monique GRANET débute : « Est-ce que tous les coûts ont été étudiés pour assurer le même travail que Véolia mais en interne ? ». Monsieur BONIFACE lui répond que le coût sera celui d'un agent, d'un technicien supplémentaire. Monsieur AMBAUD précise qu'aujourd'hui Véolia facture 150€ le rapport alors que la Cdc ne facture que 116€.

- Monsieur Patrice PETIT prend ensuite la parole et pose la question suivante : « Combien de contrôles sont réalisés par an par le SPANC ? ». Madame Betty MOREAU lui explique que cela dépend et varie entre 600 et 650 visites par an. A cela, il faut rajouter les contrôles vacants sur tout le territoire. Au total, ce sont 7 500 installations qui sont contrôlées. Après, il faut comptabiliser également tous les contrôles suite à une vente de maison ou d'emménagement dans une habitation neuve... « Un agent réalise en moyenne 725 diagnostics de bon fonctionnement par an, précise Betty. Il va y avoir une harmonisation du service pour 2023. Véolia avait un objectif de 320 contrôles par an mais ils n'en réalisent que 150 environ. Ils n'arrivent pas à assurer leur part du contrat. », termine-t-elle.

Madame Laure DUBOURG explique que les diagnostics prennent du temps, qu'il y a une partie terrain et une autre administrative. Elle souligne qu'une journée complète par agent est nécessaire pour rendre un diagnostic de qualité.

Monsieur PETIT remet en cause ce temps passé sur le terrain. « Le technicien ne reste pas plus de 10 minutes sur place ! » Ce dernier s'inquiète du coût pour les personnes âgées du

territoire, à petite retraite, qui tous les 5 ans devront payer 150 euros car leurs installations ne seront plus conformes. Madame DUBOURG lui explique que la Cdc a opté pour une redevance annuelle mais que cela peut aussi être revu. Monsieur AMBAUD en profite pour rappeler que « le service SPANC n'a pas qu'un rôle de contrôle mais aussi de conseil, c'est l'avantage d'avoir ce service en régie ».

Monsieur BONIFACE reprend la parole pour expliquer que les 116€ seront prochainement à oublier. « Ce tarif ne peut plus durer et il va augmenter », prévient-il. Il rappelle également que les subventions d'Adour Garonne (Agence de l'eau) ne font que diminuer. « Les coûts augmentent de partout, les subventions baissent ! dit-il. On augmente bien la redevance déchets donc il faut aussi le faire pour l'eau ! Après je veux bien faire du social pour les personnes âgées mais cela va vite devenir compliqué, précise-t-il. Pour un environnement de meilleure qualité il va falloir augmenter cette redevance », conclut Monsieur BONIFACE.

Betty MOREAU précise que le budget SPANC subit une perte actuellement de 30 000€.

- Monsieur Jean-Claude LEYMERIE demande ensuite le coût d'un agent SPANC avec voiture. Betty MOREAU lui répond qu'en 2021 le budget global était de 130 000€. Elle poursuit en précisant que la CdC prend du retard avec Véolia alors qu'il y a une rigueur à tenir. « La qualité de travail sera meilleure en interne et une meilleure équité de traitement sera également recherchée, que l'on n'a pas actuellement avec Véolia », ajoute-t-elle.

Laure DUBOURG explique ensuite que la présence sur le terrain des agents est très importante. Elle développe : « La plupart du temps, les courriers envoyés restent sans réponse. Nous disposons aujourd'hui d'un bon réseau d'agents qui sont animés par la même ferveur qu'à leur début. Travailler dans ce secteur cela représente un engagement de longue durée », assure-t-elle.

Monsieur LEYMERIE revient ensuite sur l'appel d'offres qui a été remporté par Véolia devant la SAUR, un sujet déjà évoqué lors de précédents conseils. Il revient sur les conditions qui ont fait que le marché soit attribué à Véolia. « Je n'ai pas voté pour eux moi ! Je savais que la SAUR ferait le travail correctement ! » Monsieur AMBAUD lui dit que l'histoire a été ainsi écrite et qu'il est trop tard pour revenir dessus. Qu'il faut avancer.

Aussi, Monsieur BONIFACE propose à l'assemblée un vote de principe quant à un nouveau recrutement de technicien ou à une poursuite de l'externalisation de ce SPIC (Service public industriel et commercial). L'assemblée se montre favorable à une gestion totale en régie et donc au recrutement prochain d'un agent SPANC.

Le Vice-président remercie l'assemblée pour ce vote de principe et salue Betty MOREAU et Laure DUBOURG pour la qualité de leur intervention.

L'ordre du jour du Conseil est ensuite déroulé.

I. Ressources humaines

1. Création d'un CDD de droit privé pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (suite au départ d'un agent)

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne détient la compétence en matière d'assainissement non collectif.

Les membres du Conseil sont ensuite informés du départ d'un agent technique du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en date du 31 décembre 2021. Aussi, et dans le but de maintenir la qualité de service, il est indispensable de procéder au recrutement d'un nouvel agent technique.

Pour rappel, le SPANC est composé de 3 agents et d'une responsable de service.

La Vice-présidente précise qu'il ne s'agit pas de la création d'un nouvel emploi qui engendrera une hausse du nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) mais d'une création d'emploi suite au départ d'un agent technicien.

Considérant ces éléments, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver le recrutement d'un nouveau technicien SPANC ;**
- **De créer un contrat à durée déterminée de droit privé à temps complet et cela à compter du 1^{er} mars 2022, d'une durée d'un an, soit jusqu'au 28 février 2023 ;**
- **De fixer la rémunération de cet agent en fonction de l'expérience et des compétences de l'agent (la rémunération minimale est la suivante : SMIC + 10%) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette création d'emploi.**

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines,**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois.**

[2. Création d'un contrat Parcours Emploi Compétences mutualisé à temps non-complet pour l'ALSH de Villebois-Lavalette et de St-Séverin \(suite au départ d'un agent\)](#)

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne bénéficie déjà de deux contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) au sein de ses effectifs et cela suite à une intervention de Pôle Emploi lors du Conseil communautaire du 24 juin 2021, afin de présenter le dispositif.

La Vice-présidente précise que le service Enfance-jeunesse souhaite bénéficier de nouveau de ce dispositif au sein du l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Villebois-Lavalette, mutualisé avec l'ALSH de Saint-Séverin. Il s'agirait d'un emploi d'Animateur(trice) de loisirs à raison de 26 heures hebdomadaires (26/35ème).

Cette création donne suite à un départ d'un emploi permanent et répond à un besoin pour faire face à la hausse de la fréquentation de ce service public.

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE souligne que le contrat PEC étant basé dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), une aide est allouée. Le taux de prise en charge est de 80% du SMIC horaire brut, dans la limite de 30 heures hebdomadaires. La collectivité est également exonérée de cotisations patronales et des indemnités de fin de contrat. Pour le recrutement d'une personne en contrat de 12 mois sur la base du SMIC à raison de 30 heures de travail par semaine, la collectivité aura un reste à charge proche de 350€ par mois.

Le bénéficiaire du dispositif viendrait compléter les équipes de l'ALSH de Villebois-Lavalette et de Saint-Séverin sur les mercredis et les vacances scolaires.

Aussi, afin de combler les besoins en personnel au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Villebois-Lavalette mutualisé avec l'ALSH de Saint-Séverin, et dans le cadre d'une réorganisation du service, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :

- **De recruter un agent contractuel de droit privé, en emploi PEC (Parcours Emploi Compétence), à raison de 26 heures hebdomadaires (26/35^{ème}) à compter du 1^{er} février 2022, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2023 et cela sur une rémunération au SMIC ;**
- **De créer l'emploi désigné ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à entreprendre toutes démarches et signer tout document concernant ce recrutement.**

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 1 voix contre et une abstention, décide :

- **d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines,**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois.**

[3. Création d'un emploi non-permanent \(24/35^{ème}\) pour une durée de 5 mois au sein de la Maison de la Petite Enfance de Chalais - remplacement d'un agent à temps complet suite à une mutation](#)

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines informe le Conseil communautaire qu'un agent social des services de la Petite Enfance a notifié à la Communauté de communes une demande de mutation.

Celle-ci est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

La Vice-présidente explique aux membres de l'assemblée que cet agent exerce actuellement sur les structures de Chalais et de Montmoreau à raison de 35/35^{ème}.

Afin de palier ce départ, il est convenu de recourir à un contrat d'une durée de 5 mois, à raison de 24/35^{ème}.

Cette durée se justifie par anticipation de la fin de congés parental d'un agent qui est en poste sur la structure de Chalais.

Par ailleurs, la baisse de la quotité horaire s'explique en raison de la fréquentation des structures et les effectifs des structures sont systématiquement calculés pour être au plus juste des niveaux de fréquentation.

L'agent concerné par ce contrat sera en charge des missions suivantes :

- Accueil des enfants et des familles
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène

Aussi et compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :

- **De créer un emploi non-permanent d'agent social, pour accroissement temporaire d'activité, d'une quotité de 24/35^{ème} et pour une durée de 5 mois au sein de la Maison de la Petite-Enfance de Chalais ;**
- **De fixer la rémunération de cet agent sur la base du grade d'agent social échelon 1 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat correspondant.**

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3_I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la FPT ;

Vu le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Et considérant que le bon fonctionnement des services implique la création de ce poste non-permanent afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions, décide :

- **d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines,**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois.**

II. Finances

1. Demandes d'ouvertures de crédits pour 2022

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Finances, rappelle au Conseil communautaire qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur autorisation du Conseil communautaire, il est possible d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget.

Dans le cadre fixé par le CGCT, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose aux membres de l'assemblée délibérante de procéder aux ouvertures des crédits suivants au Budget Principal et en explique les raisons :

- Ouverture de crédits 2022 pour l'opération 265, article 21318 :

Ouverture de 80 000 € pour le paiement des factures des contrôles SPS et de la maîtrise d'œuvre pour les extensions des deux Maisons Petite-Enfance, Montmoreau et Villebois-Lavalette.

En effet, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'est engagée dans un projet d'extension des Maisons de la petite-enfance « Coccinelle » de Montmoreau et « Les P'tits Loups » de Villebois-Lavalette. La délibération d'approbation de ces projets a été prise lors du Conseil du 15 décembre 2021, par la délibération n°2021_17_09.

Les marchés de travaux sont sur le point d'être publiés et le démarrage du chantier est prévu pour le mois d'avril.

Toutefois, afin de permettre le paiement de factures afférentes à ce projet préalablement au vote du budget 2022, la Vice-présidente propose d'effectuer une ouverture de crédits en investissement au budget 2022 à hauteur de 80 000 € TTC.

Ce montant correspond au montant total cumulé des marchés de maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle technique, du coordonnateur SPS et du géotechnicien.

Les crédits relatifs au montant des travaux seront inscrits ultérieurement au budget 2022, dès lors que les montants issus de la consultation seront connus.

- Ouverture de crédits 2022 à l'opération 310, article 21571 :

Ouverture de 25 000 € pour le paiement de la dernière situation 2021 des entreprises SCOTPA et EIFFAGE concernant les travaux de voirie.

- Ouverture de crédits 2022 à l'opération 208, article 2183 :

Ouverture de 2 500 € pour l'achat d'un photocopieur pour le Pôle de Villebois-Lavalette, où se trouvent certains services de la Communauté de communes et une antenne Maison France Services.

- Ouverture de crédits 2022 à l'opération 259, article 2128 :

Ouverture de 30 000 € pour le paiement des factures concernant les travaux sur le parcours acrobatique et le labyrinthe végétal.

En effet, au titre de sa compétence « tourisme », la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne développe des activités de loisirs de plein air sur le site de Poltrot, parmi lesquelles figurent le parcours acrobatique en hauteur (PAH) et le labyrinthe végétal. Toutefois, ces deux activités nécessitent d'être redynamisées pour permettre un renouvellement de ce produit touristique.

A ce titre, il est envisagé 2 adaptations :

- La création d'un nouveau parcours acrobatique en hauteur destiné aux enfants de 3-6 ans, permettant de couvrir un nouveau public et générer de nouvelles recettes ;
- La création d'une activité d'animation permanente dans le labyrinthe végétal, permettant d'améliorer sa visibilité et de renforcer son attrait.

Cette opération est susceptible de bénéficier de subventions auprès de l'Union Européenne et de la région Nouvelle-Aquitaine.

La mise en œuvre de ces évolutions nécessite toutefois un certain délai qu'il convient d'intégrer pour rendre opérantes ces actions avant le lancement de la saison touristique 2022.

Aussi, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose d'effectuer une ouverture de crédits en investissement au budget 2022 à hauteur de 30 000€ TTC permettant le paiement de factures afférentes à cette opération qui interviendraient avant le vote du budget et de solliciter les co-financeurs potentiels.

- Ouverture de crédits 2022 à l'opération 270, article 2031 :

Ouverture de 20 000 € pour le paiement des factures concernant les frais d'études pour l'extension de l'école d'Yviers.

Pour rappel, le projet d'extension de l'école d'Yviers a été présenté lors du Conseil communautaire du 25 novembre 2021.

- Ouverture de crédits 2022 à l'opération 275, article 2031 :

Ouverture de 20 000 € pour le paiement des factures concernant les frais d'études pour la mise aux normes de la cuisine de Saint-Séverin.

Pour rappel, le projet de mise aux normes de la cuisine de Saint-Séverin a été présenté lors du Conseil communautaire du 25 novembre 2021.

Aussi et compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil Communautaire :

- **De valider les présentes ouvertures de crédits telles que susvisées ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le certificat d'ouverture de crédit et tout document relatif à cette action.**

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Finances.

III. Pôle éducatif

1. Demande d'acompte 2022 pour le centre socioculturel Envol pour les ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) 3 - 11 ans

Madame Mireille NEESER, Vice-présidente en charge des Services à la population rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a confié au centre socioculturel « Envol » la gestion et l'animation du centre de loisirs de Chalais du mercredi et des vacances scolaires.

La Vice-présidente rappelle à l'assemblée que l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, le programme d'actions suivant :

- Assurer et développer l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire (3-11 ans)
- Renforcer la qualité de l'accueil de loisirs extrascolaire
- Améliorer la communication vers les parents
- Consolider les « passerelles » avec les partenaires (écoles, collège, maison de la petite-enfance...)

Madame Mireille NEESER explique que cette convention doit être renouvelée pour l'année 2022. Elle prévoit les modalités de délégation du service et particulièrement la participation financière de la Communauté de communes. Pour l'année 2021, la convention a été signée le 3 juin 2021. Le budget global lié à cette action était évalué à 117 470 €.

Cette participation a été fixée pour l'année 2021 à 68 512 € conformément aux inscriptions budgétaires du budget enfance-jeunesse 2020.

Afin d'assurer la bonne gestion du centre socioculturel « Envol », une avance de 30 % pour pallier les délais du vote du budget et la difficulté rencontrée face à la COVID est demandée. En se basant sur le budget 2021, l'avance de 30 % s'élève à 20 553,50 €.

Aussi, considérant ces éléments, Madame Mireille NEESER propose au Conseil communautaire :

- **D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de l'avance pour l'association ENVOL pour un montant de 20 553.50€, pour l'activité Accueil de loisirs sans hébergement des 3 - 11 ans aux conditions présentées ci-dessus ;**
- **D'approuver Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette action.**

Vu l'exposé de Madame Mireille NEESER,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions de Madame Mireille NEESER, Vice-Présidente en charge des Services à la population.

2. Demande d'acompte 2022 pour le centre socioculturel Envol pour la prise en charge de la pause méridienne des 3 - 11 ans et l'accueil périscolaire du mercredi

Madame Mireille NEESER, Vice-présidente en charge des Services à la population rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a confié au centre socioculturel « Envol » la gestion et l'animation des services d'accueil de loisirs du secteur du Pays de Chalais.

La Vice-présidente rappelle à l'assemblée que les services délégués visent à :

- assurer et développer l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire (6-11 ans) du mercredi
- assurer et développer l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire des écoles publiques maternelle et élémentaire de Chalais
- renforcer la qualité d'accueil de loisirs périscolaire
- améliorer la communication vers les parents
- consolider les « passerelles » avec les partenaires (centre de loisirs, collège, maison de la petite-enfance...

Ces délégations doivent faire l'objet de conventions de partenariat et d'objectifs entre la Communauté de communes et le centre socioculturel « Envol », conventions qui précisent les rôles des parties et les moyens matériels, humains et financiers affectés aux services.

Madame Mireille NEESER précise aux Conseillers que cette convention doit être renouvelée pour l'année 2022. Elle prévoit les modalités de délégation des services et particulièrement la participation financière de la Communauté de communes. Pour l'année 2021, la convention a été signée le 3 juin 2021. Le budget global lié à cette action est évalué à 185 556 €.

Cette participation a été fixée pour l'année 2021 à 106 535 €, conformément aux inscriptions budgétaires du budget enfance-jeunesse 2021.

Afin d'assurer la bonne gestion du centre socioculturel « Envol », une avance de 30 % pour pallier les délais du vote du budget et la difficulté rencontrée face à la COVID est demandée. En se basant sur le budget 2021, l'avance de 30 % s'élève à 31 960,50 €.

Aussi, Madame Mireille NEESER propose au Conseil communautaire :

- **D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de l'avance pour l'association ENVOL pour un montant de 31 960.50€, pour la prise en charge de la pause méridienne des 6 - 11 ans et l'accueil périscolaire du mercredi, aux conditions présentées ci-dessus ;**
- **D'approuver Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette action.**

Vu l'exposé de Madame Mireille NEESER,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions de Madame Mireille NEESER, Vice-Présidente en charge des Services à la population.

3. Convention de financement 2022 avec l'association L'OISON pour l'activité accueil de loisirs extrascolaire des 3 - 11 ans du Montmorélien

Madame Mireille NEESER, Vice-présidente en charge des Services à la population rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a confié à l'association « L'OISON » la gestion et l'animation des services d'accueil de loisirs extrascolaire pour les 3-11 ans du secteur du Montmorélien.

Cette délégation fait l'objet d'une convention de partenariat et d'objectifs entre la Communauté de communes et l'association « L'OISON », convention qui précise les rôles des parties et les moyens matériels, humains et financiers affectés au service.

Madame Mireille NEESER précise que cette convention doit être renouvelée pour l'année 2022. Elle prévoit les modalités de délégation du service et particulièrement la participation financière de la Communauté de communes.

Cette participation a été fixée pour l'année 2021 à 156 096,76 € conformément aux inscriptions budgétaires du budget enfance-jeunesse 2021.

Afin d'assurer la bonne gestion du centre socioculturel « L'OISON », une avance de 30 % pour pallier les délais du vote du budget et la difficulté rencontrée face à la COVID est demandée. En se basant sur le budget 2021, l'avance de 30 % s'élève à 46 829,03 €.

En conséquence et compte tenu de ces éléments, Madame Mireille NEESER propose au Conseil communautaire :

- **D'autoriser la signature de la convention avec l'association « L'OISON » pour l'activité accueil de loisirs extrascolaire des 3 - 11 ans du Montmorélien aux conditions présentées ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de l'avance pour l'association « L'OISON » pour un montant de 46 829.03€, pour l'activité accueil de loisirs extrascolaires des 3 - 11 ans du Montmorélien, aux conditions présentées ci-dessus ;**
- **D'approuver Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette action.**

Vu l'exposé de Madame Mireille NEESER,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions de Madame Mireille NEESER, Vice-Présidente en charge des Services à la population.

4. Convention de financement 2022 avec l'association L'OISON pour l'activité accueil de loisirs extrascolaire des 11 - 17 ans du Montmorélien

Madame Mireille NEESER, Vice-présidente en charge des Services à la population rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a confié à l'association « L'OISON » la gestion et l'animation des services d'accueil de loisirs extrascolaire pour les 11-17 ans du secteur du Montmorélien.

Cette délégation fait l'objet d'une convention de partenariat et d'objectifs annuelle entre la Communauté de communes et l'association « L'OISON », convention qui précise les rôles des parties et les moyens matériels, humains et financiers affectés au service.

La Vice-présidente informe les membres de l'assemblée que cette convention doit être renouvelée pour l'année 2022. Elle prévoit les modalités de délégation du service et particulièrement la participation financière de la Communauté de communes.

Cette participation a été fixée pour l'année 2021 à 33 210,88 € conformément aux inscriptions budgétaires du budget enfance-jeunesse 2021.

Afin d'assurer la bonne gestion du centre socioculturel « L'OISON » pour pallier les délais du vote du budget et la difficulté rencontrée face à la COVID est demandée. En se basant sur le budget 2021, l'avance de 30 % s'élève à 9 963, 26 €.

En conséquence et compte tenu de ces éléments, Madame Mireille NEESER propose au Conseil communautaire :

- **D'autoriser la signature de la convention avec l'association « L'OISON » pour l'activité accueil de loisirs extrascolaire des 11-17 ans du Montmorélien aux conditions présentées ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de l'avance pour l'association L'OISON pour un montant de 9 963, 26€, pour l'activité accueil de loisirs extrascolaires des 11 - 17 ans du Montmorélien, aux conditions présentées ci-dessus ;**
- **D'approuver Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette action.**

Monsieur Gaël PANNETIER souhaite prendre la parole. « Les coûts s'envolent autour de cette compétence, lance-t-il. J'aimerais avoir plus d'informations. Obtenir un récapitulatif de cette compétence ». Madame Mireille NEESER lui répond que le budget Enfance-Jeunesse représente le deuxième budget après celui des Affaires scolaires. 45 emplois sont portés par cette compétence. Une intervention de L'OISON et ENVOL est par ailleurs prévue à la mi-mai en Conseil communautaire afin de présenter les compétences de ces dernières et mettre en lumière leurs actions.

Vu l'exposé de Madame Mireille NEESER,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions de Madame Mireille NEESER, Vice-Présidente en charge des Services à la population.

5. Convention de mise à disposition du local socioculturel de Villebois-Lavalette pour la Maison de la Petite Enfance des P'tits Loups

Madame Mireille NEESER, Vice-présidente en charge des Services à la population rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne assure la gestion et l'organisation de l'accueil de la Maison de la Petite Enfance des P'tits Loups située à Villebois-Lavalette.

Cette dernière rappelle les projets d'extension qui ont été approuvés par l'assemblée délibérante lors du Conseil du 15 décembre 2021, par la délibération n°2021_17_09.

Durant les travaux d'extension, la Maison de la Petite Enfance de Villebois-Lavalette sera déplacée dans les locaux de la salle socioculturelle de Villebois.

Afin de formaliser ces conditions, une convention de mise à disposition des locaux doit être établie et approuvée. Celle-ci sera fixée pour une durée équivalente à la durée des travaux et cela à compter du 1^{er} mars 2022.

Considérant ces éléments, Madame Mireille NEESER propose au Conseil communautaire :

- **De signer une convention de mise à disposition du local socioculturel de Villebois-Lavalette afin d'accueillir les services de la Maison de la Petite Enfance de Villebois-Lavalette aux conditions susvisées ;**
- **D'approuver Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention et tout document concernant cette affaire.**

Vu l'exposé de Madame Mireille NEESER ;

Vu l'avis favorable de la PMI rendu le 15 novembre 2021 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions de Madame Mireille NEESER, Vice-Présidente en charge des Services à la population.

6. Avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension des Maisons de la Petite Enfance

Madame Mireille NEESER, Vice-présidente en charge des Services à la population rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'est engagée dans un projet d'extension des Maisons de la Petite-Enfance « Coccinelle » de Montmoreau et « Les P'tits Loups » de Villebois-Lavalette.

L'assemblée délibérante a approuvé ces deux projets d'extensions lors du Conseil du 15 décembre 2021, par la délibération n°2021_17_09.

Madame Mireille NEESER rappelle à l'ensemble des Conseillers que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet d'architecte Nicolas GENAUD, en groupement avec le BET structure API STRUCTURE et le BET fluides A INGENIERIE.

Lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération, l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux était de 413 000€ HT.

Le taux de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est de 9,00%, soit sur une base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 413 000€ HT, une rémunération de 37 170€ HT (soit 44 604,00€ TTC).

La Vice-présidente explique que le travail mené par l'équipe de maîtrise d'œuvre a toutefois réévalué le montant des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) à 566 050,00€ HT, tel que validé en Conseil communautaire du 15 décembre 2021.

Aussi, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre doit être réévalué au regard du nouveau montant prévisionnel des travaux.

Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre est donc le suivant :

Montant Base : 566 050,00 x 9,00% = 50 944,50€ HT

Total : 50 944,50€ HT, soit 61 133,40€ TTC

En conséquence, il s'avère nécessaire de signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer la nouvelle rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 50 944,50€ HT.

Au regard de ces nouveaux éléments, Madame Mireille NEESER propose au Conseil communautaire :

- **De valider la rémunération de la maîtrise d'œuvre telle que détaillée ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant présenté et tout autre document se rapportant à cette affaire.**

Vu l'exposé de Madame Mireille NEESER,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions de Madame Mireille NEESER, Vice-Présidente en charge des Services à la population.

IV. Voirie

1. Mise en place du gel kilométrique en matière de voirie

Monsieur Vincent GUGLIELMINI, Vice-président en charge des Travaux, des Bâtiments et de la Voirie, rappelle au Conseil communautaire que chaque année, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne alloue aux communes membres une dotation kilométrique pour l'élaboration du programme d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Cette dotation se voit fluctuer chaque année selon l'évolution des tableaux de classement des communes avec une prise en compte l'année N+1 et une délibération communale à l'appui.

Par conséquent, le reste à charge de la Cdc sur cette opération varie également.

Sur avis favorable de la Commission Voirie, cette dernière propose de geler le kilométrage sur une année de référence afin de supprimer la fluctuation de la dotation kilométrique et du reste à charge communautaire.

Le Vice-président explique alors qu'après une mise à jour globale du kilométrage auprès des communes sur présentation de délibérations, ce gel de kilométrage s'effectuerait sur un total de 1 025.521 kilomètres.

Ainsi, à compter de 2022, la dotation kilométrique restera identique pour les années suivantes.

Le tableau suivant récapitule le kilométrage gelé par commune :

COMMUNES	Recensement 2021 Tableaux de Classement (KM)	COMMUNES	Recensement 2021 Tableaux de Classement (KM)
Aubeterre/Dronne	5,878	Magnac	24,951
Bardenac	13,156	Médillac	9,128
Bazac	9,94	Montboyer	41,593
Bellon	14,781	Montignac-le-Coq	15,968
Bessac	16,415	Montmoreau	95,303
Blanzaguet	22,358	Nabinaud	6,736
Boisne la Tude	36,647	Nonac	31,957
Bonnes	18,707	Orival	11,743
Bors de Montmoreau	18,695	Palluau	15,768
Brie sous Chalais	16,400	Pillac	27,312
Chadurie	24,158	Poullignac	8,904
Chalais	44,950	Rioux Martin	18,341
Chatignac	12,895	Ronsenac	28,560
Combiers	11,531	Rouffiac	14,986
Courgeac	17,22	Rougnac	25,506
Courlac	10,809	Saint-Romain	30,784
Curac	9,534	Saint-Séverin	33,198
Deviat	5,031	Salles Lavalette	29,225
Edon	27,024	St Avit	6,353
Fouquebrune	22,503	St Laurent des Combes	8,025
Gardes Le Pontaroux	20,916	St Martial	10,521
Gurat	12,505	St Quentin de Chalais	24,128
Juignac	30,692	Vaux Lavalette	8,043
Laprade	14,528	Villebois Lavalette	16,365
Les Essards	9,947	Yviers	34,903
		TOTAL	1 025,521

Considérant ces éléments, Monsieur Vincent GUGLIELMINI propose au Conseil communautaire :

- De geler le kilométrage global à 1 025.521km (2021 comme année de référence) pour la définition de la dotation kilométrique des communes dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

Vu l'exposé de Monsieur Vincent GUGLIELMINI ;

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie qui s'est réunie le 30 novembre 2021 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 55 voix pour, 1 contre et 3 abstentions décide d'adopter les propositions de Monsieur Vincent GUGLIELMINI, Vice-Président en charge des Travaux, des Bâtiments et de la Voirie.

V. Gestion des déchets

[ajournée]

Monsieur AMBAUD explique les raisons de ce report. A tort le CIAS apparaissait dans la liste des établissements concernés pour la Cdc par la redevance spéciale. Cela va donc être corrigé et revu. Une fois cela, la délibération sera remise à l'ordre du jour.

Monsieur BONIFACE en profite pour reprendre la parole et saluer l'investissement d'Héloïse VIAL, de Calitom qui a beaucoup travaillé sur ce dossier.

Monsieur Stéphane BEGUERIE manifeste son contentement. Il explique qu'il avait une redevance à hauteur de 1 500€ pour son cimetière qui est aujourd'hui retombée à 0€ grâce à ce travail d'étude et de réévaluation.

Monsieur Jean-Jacques PUYDOYEUX, de la même manière, explique que la commune de Montmoreau a bénéficié d'une baisse de 70% de redevance. « On était facturé à hauteur de 20 000€, on est à présent descendu à 7 000€ », confie-t-il.

VI. Culture

1. Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et de la culture numérique avec le Département de la Charente et la Cdc

Monsieur Sébastien DÉPAGE, Vice-président en charge de la Culture, rappelle au Conseil communautaire que le développement de la lecture publique a été confié aux Départements à partir de 1986.

A ce titre, le Département de la Charente, à travers son Service départemental de la lecture (SDL), met à disposition des acteurs de la lecture publique de son territoire, plus de 130 000 documents physiques, une bibliothèque numérique proposant 5 000 films, séries et documentaires, 1 400 revues, plus de 2 000 concerts audios et 1 000 concerts vidéo, 900 ebook et livres audio en ligne.

Le Département organise en outre un programme de formations annuel proposé gratuitement aux bibliothécaires.

Il anime ce réseau de professionnels et bénévoles du territoire en co-financement des rencontres d'auteurs, en organisant des festivals (« Au fil du conte », « Graines de mômes », « Les Rendez-vous du numériques »).

Le Vice-président informe l'assemblée qu'un dispositif de subventions, géré par le SDL, permet aussi aux communes et intercommunalités de financer des projets de bibliothèques (constructions ou restructuration) et de mise en réseau. Des subventions en fonctionnement aident en outre les festivals littéraires à enclencher des actions de lecture publique au niveau local.

Le SDL dispense enfin des aides et conseils en matière de développement de la lecture dans les territoires.

Dans ce cadre, le Département soutient et initie l'émergence de projets culturels intercommunaux, permettant un maillage du territoire et un travail en commun des structures culturelles de proximité que sont les bibliothèques.

Aussi, Monsieur Sébastien DÉPAGE propose la signature d'une convention, établie pour quatre ans en faveur du développement de la lecture publique et de la culture numérique dans le territoire de Lavalette Tude Dronne entre la Communauté de communes, les communes concernées et le Département de la Charente.

La participation financière est répartie comme suit :

- Pour le Département :

- le maintien du dispositif d'aide en investissement pour le développement de la lecture publique en Charente ;
- le maintien du dispositif de subvention de fonctionnement ;
- l'ouverture de ces dispositifs aux Etablissements publics de coopération intercommunale ;
- l'organisation de formations ouvertes gratuitement aux bibliothécaires ;
- le cofinancement des animations autour des projets définis conjointement ;
- le prêt de documents au réseau dans le cadre du règlement d'intervention du SDL.
- la maintenance et le développement de la bibliothèque numérique Sésame.

- Pour la Communauté de communes :

- le portage de la mise en réseau des bibliothèques situées dans son territoire ;
- le financement des projets intercommunaux structurants.

Par ailleurs, le Département de la Charente s'engage à :

- assurer la coordination du groupe ;
- rechercher des cofinancements auprès de l'Etat lorsque cela est nécessaire ;
- proposer un soutien spécifique pour les actions culturelles et numériques mises en œuvre ;
- réaliser le bilan avec le groupe de suivi de la convention.

Du côté de la Communauté de communes, elle s'engage à :

- nommer un agent référent des projets de territoire en matière de lecture et de culture numérique, chargé de suivre les actions définies et d'en dresser le recensement annuel ;
- participer à la valorisation des projets mutualisés à l'échelle de l'intercommunalité ;
- communiquer auprès des usagers sur les services offerts par les bibliothèques de son territoire ;
- autoriser le ou la bibliothécaire à participer aux réunions, formations et travaux nécessaires à l'élaboration et à la réussite du projet.

Au regard de ces éléments, Monsieur Sébastien DÉPAGE propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver la signature de cette convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et de la culture numérique avec le Département de la Charente telle que détaillée ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à la signature de cette dernière.**

Vu l'exposé de Monsieur Sébastien DÉPAGE ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 2 abstentions décide d'adopter les propositions de Monsieur Sébastien DÉPAGE, Vice-Président en charge de la Culture.

VII. Questions diverses

Plusieurs questions ont été envoyées en amont du Conseil.

Monsieur Dominique STREIFF, question relative à l'ouverture de crédits 2022, opération 208, article 2183. Ouverture de 2 500 € pour l'achat d'une imprimante pour le Pôle de Villebois Lavalette.

Il s'interroge « De quel type d'imprimante s'agit-il à ce prix-là ? »

Il s'avère que c'est un photocopieur est non une simple imprimante.

Monsieur Stéphane BÉGUERIE, question fiscalité CALITOM.

« Je suis étonné de voir que la Cdc paye la redevance spéciale pour les 2 maisons de retraite Les Orchidées et Gamby à hauteur de 35 069 €, presque la moitié de notre redevance.

Elles ont un budget recettes/dépenses indépendantes ? »

Cette délibération a été ajournée pour revoir justement cette redevance.

Madame Nathalie SELIN, question concernant la viabilisation de terrains.

« Je me fais le relais d'une question qui m'a été posée par 2 artisans de Blanzaguet à la recherche de foncier pour entreposer leur matériel et développer leur activité.

Est-il possible de partager (et donc viabiliser en conséquence) une parcelle de la zone d'activité des Sigalauds à Villebois ? 1/2 parcelle chacun serait suffisante. »

Monsieur AMBAUD s'est rapproché du service Développement économique de la Cdc, et plus particulièrement de sa responsable, Madame Séverine GROULET. Ce type d'action est possible mais il est préférable de toujours s'adresser à cette dernière pour la mise en place et la facilitation de toute installation.

Le DOB débute à 19h31.

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, en qualité de Vice-présidente en charge des Finances présente à l'assemblée le Power point relatif au DOB.

[Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette présentation sur l'extranet de la Cdc, dans la partie *Informations diverses*].

Cette dernière commence par une présentation générale du contexte économique pour l'année à venir. Elle relève les différentes hausses de contrats en cours et des achats publics, une augmentation généralisée du coût de l'énergie (+14% sur un an) et un coût des matières premières atteignant un niveau élevé, avec des conséquences pour les marchés publics en cours sur le territoire.

Ensuite, la Vice-présidente revient sur la situation financière de la Cdc à l'échelle du territoire et précise que la Cdc n'est pas du tout mal placée sur plusieurs critères par rapport aux autres EPCI.

La présentation des impacts budgétaires pour 2022 est ensuite détaillée. Sont évoquées les dépenses nouvelles (+730 000€) et l'évolution des recettes (-11 000€).

Monsieur Claude TARDÉ s'interroge alors sur la hausse de 280 000€ de dépenses de personnel. « Si le nombre d'ETP n'augmente pas, comment expliquez-vous cette augmentation ? ». Madame VALEAU-LABROUSSE lui répond que cette dernière résulte des différentes revalorisations salariales des agents de catégorie C, des contrats de remplacements dans les écoles en raison d'un absentéisme en hausse, des avancements d'échelons... En bref, d'un contexte favorable aux agents.

Monsieur Jean-Jacques PUYDOYEUX se questionne sur la baisse de recettes dans les cantines scolaires, à hauteur de 20 000€. Monsieur AMBAUD lui répond que les fermetures de classes en raison de la crise sanitaire liée au covid-19 en sont la principale cause. En effet, les coûts denrées n'ont pas été payés mais il n'y a pas eu non plus de facturation, notamment durant le premier semestre 2021. Par ailleurs, c'est la même situation pour les accueils de loisirs (- 11 000€).

Madame VALEAU-LABROUSSE poursuit sa présentation et aborde la capacité d'autofinancement de la Cdc, la « CAF ». En 2022, la Cdc comptabilise 22 emprunts, dont un souscrit il y a peu à un taux record de 0.55%.

Monsieur Stéphane BEGUERIE demande alors le nom de la compagnie qui a accepté ce taux. Il s'agit de la Caisse des Dépôts.

Lorsque Madame VALEAU-LABROUSSE en vient à évoquer les orientations stratégiques pluriannuelles de la section de fonctionnement, Monsieur Christophe DAMOUR avance l'idée de régulariser en amont. « Si l'on veut faire des économies, moi je suis d'accord mais à ce moment-là, pourquoi ne pas arrêter d'imprimer en couleur les rapports de bon fonctionnement des installations du SPANC ! Imprimer en couleur représente un certain coût quand même ! On pourrait commencer par-là ! suggère-t-il ».

Monsieur AMBAUD rappelle en effet que tous les agents de la Cdc seront en 2022 sensibilisés pour renégocier tout type de contrat / achat afin d'absorber l'impact de l'inflation. Il précise également que la priorité c'est la renégociation sur tous les prix, après étude des leviers possibles. « 1€ est 1€ », lance-t-il à l'assemblée.

Ce dernier revient ensuite sur les orientations possibles et plus particulièrement la mise en place du repas à 1€. La Loi EGALIM oblige en effet les collectivités à recourir à 20% de produits biologiques dans les cantines scolaires. « Mais nos produits locaux n'ont pas à rougir ! commence Monsieur AMBAUD. On va essayer de faire valoir nos produits. Il développe : il ne s'agit pas de ne pas accepter la loi EGALIM et ses principes mais de mettre en avant nos produits servis aux enfants et qui sont de qualité ».

Madame VALEAU-LABROUSSE présente ensuite une slide autour de la gestion des piscines communautaires. Elle revient sur leur baisse de fréquentation très importante l'été dernier en raison de plusieurs facteurs : la météo, l'obligation du pass sanitaire ...

Monsieur Dominique STREIFF souhaite alors prendre le micro. « En commission, on en a parlé longuement, en Conseil aussi. Il serait bien d'avoir une de nos piscines ouverte à l'année. Il faudrait pour cela couvrir l'une d'entre elles », dit-il.

Monsieur AMBAUD comprend cette insistance de la part de l'élu mais s'attarde sur la situation de la piscine de Gardes-le-Pontaroux. Il explique qu'il y a un réel enjeu économique et touristique derrière cette piscine. Aussi, « il faudrait pouvoir la mettre en lien avec le village vacances qui se trouve juste à côté ». Il annonce quelques chiffres : 73% de la fréquentation

de cette piscine s'explique par des entrées de personnes venants de l'extérieur du territoire Ltd. « C'est un outil formidable de valorisation de notre territoire ! »

Il poursuit : « Je pense sincèrement que, de manière générale, la collectivité est là pour mettre en place, lancer la construction d'un tel bâtiment d'intérêt général et une fois que celui-ci est sur rail, en déléguer sa gestion. Nous avons un rdv à ne pas rater sur ce site en l'associant au village vacances. »

Monsieur Jean-Claude LEYMERIE fait une remarque concernant les chiffres nationaux autour de la fréquentation des piscines sur l'année 2021. Pour lui, et après comparaison, la situation n'est pas catastrophique pour le territoire.

Monsieur STREIFF comprend les dires du Président mais pour lui un village vacances fonctionne aussi à l'année donc la piscine devrait être couverte.

Monsieur Sébastien DÉSAGE, Vice-président en charge de la Culture et des Sports prend alors la parole pour évoquer ce sujet. « Nous sommes en pleine réflexion et aimerions repenser cet espace en véritable base de loisirs, débute-t-il. Nous allons ouvrir la Commission Sports à d'autres participants pour obtenir le plus de regards possibles. Pourquoi pas organiser un Forum autour de cette question des piscines ? Ce dernier pourrait être la base d'un travail important qui devra faire émerger plusieurs possibilités. A ce jour, on ne s'interdit rien ! Je reviendrai vous voir sur ce sujet et on aura l'occasion d'en rediscuter », conclut-t-il.

Monsieur AMBAUD clôt cette parenthèse autour des piscines en affirmant que des objectifs sont donnés aux agents.

Monsieur BONIFACE souhaite lui rétablir une vérité concernant la piscine de Chalais. « Le déficit de la piscine de Chalais a toujours été compensé si on tient compte de l'AC ».

Monsieur Vincent GUGLIELMINI prend ensuite la parole pour aborder la slide autour de la gestion de la compétence Voirie. Il annonce qu'un groupe de travail va prochainement se réunir pour réfléchir sur la compétence Voirie afin de trouver d'autres solutions. Puis une commission en mars abordera aussi ce thème.

Monsieur Christophe DAMOUR remarque alors que le budget Voirie ne couvre pas l'augmentation des coûts de réparation et que cela devient urgent de s'en occuper. Monsieur GUGLIELMINI lui rétorque que tout augmente.

Monsieur Philippe VIGIER prend alors la parole pour signaler que les travaux réalisés ne tiennent pas. « Je constate beaucoup de malfaçons ! », déclare-t-il.

Le Vice-président en charge de la Voirie lui répond alors que ces malfaçons sont traitées et qu'il faut simplement le contacter, qu'elles seront prises en charge et réparées.

Madame Sophie SENREM et Monsieur Sébastien PIOT quittent la salle.

Monsieur AMBAUD aborde ensuite les enjeux de la définition de l'intérêt communautaire des équipements sportifs et culturels. « Ce n'est pas open bar et ce n'est pas parce ce qu'un gymnase à Villebois est communautaire que tous les autres doivent le devenir ! », amène le Président. La prochaine commission Sports du 2 février mènera un travail sur la définition de l'intérêt communautaire de certains équipements. « Un travail de recensement des équipements est important et attendu. », conclut-il.

Monsieur BEGUERIE n'est pas d'accord avec ces priorités. « Il faut s'attaquer aux problèmes de fonds ! lance-t-il. On va droit dans le mur ! Il faut surtout travailler sur nos piscines et notre Voirie ! ».

Monsieur Patrice PETIT se demande lui « quand la Cdc va mettre le frein ? ». Il s'explique : « On a des problèmes de fonds à traiter ! Tu [en s'adressant au Président] nous as dit quand tu étais en campagne que tu n'augmenterais pas le budget de fonctionnement. Et on voit que tu as menti ! Tu l'as desserré le frein ! D'abord il y a eu le SDIS, les AC... et ça continue ! »

Monsieur AMBAUD n'est pas d'accord avec ces propos et le fait savoir vertement. « On a la chance d'avoir des compétences qui sont partagées et assumées par la Cdc ! Collectivement ! Les emmerdes, on les a ensemble. Si on les avait eu seuls, croyez-moi cela n'aurait pas été la même chose ! Je me bats tous les jours pour trouver des solutions ! ».

Monsieur BÉGUERIE lui retourne qu'il n'est pas question de revenir sur ces compétences, même si la Cdc en a trop pris pour lui. « Il faut fermer une piscine ! », martèle-t-il.

Monsieur Eric ROCHER fait la remarque suivante : « Nos problèmes ne viennent pas d'une mauvaise gestion de la part de la Cdc mais des augmentations générales que l'on voit dans tous les secteurs ! ».

Madame GRANET pose la question suivante : « Les 675 000€ présentés sur la slide « gestion de la compétence Voirie », c'est en plus ? Madame VALEAU-LABROUSSE lui répond par la négative. « Il s'agit du reste à charge annuel. C'est ce que l'on paie tous les ans. »

Monsieur BONIFACE revient sur l'exercice budgétaire qui est une démarche toujours « compliquée », concède-t-il. « Tout augmente, et nous en sommes tous conscients. Mais cela m'interpelle. Tout comme la masse salariale, que l'on subit. La pression fiscale doit être le dernier levier », assure-t-il. Des simulations ont été faites. 1% d'augmentation génère 200 000€ de recettes supplémentaires. « Si on offre toujours plus de services, cela peut être acceptable ». Enfin, il déclare : « Nous n'avons pas à rougir de nos services publics, des services proposés aux habitants du territoire. Pour lesquels chacun d'entre nous doit participer. »

Monsieur Jean-Michel ARVOIR, dans un souci de détendre l'atmosphère, s'adresse au Président : « Il aurait fallu nous présenter tout ça en février car tu viens juste de nous envoyer tes bons vœux ! »

Monsieur AMBAUD reprend la parole et insiste sur l'anticipation dont la Cdc doit faire preuve. « Nous avons à prendre des décisions qui ne sont pas faciles. Nous avons des efforts à faire. On en est conscient. On en parle. On peut aussi se mettre la tête dans le sable et faire comme si on n'avait rien vu ! Là, on est tous ensemble. Il n'y a pas vous et nous d'un côté ! ». Il revient sur le contexte actuel difficile entre le Covid, les contrats de remplacements dans les écoles, les arrêts maladie... Il explique que pour l'année 2022, « ça passera bien parce que nous avons pu restaurer des réserves financières, mais c'est pour les années suivantes que l'on doit arrêter une stratégie ».

Monsieur LEYMERIE reprend la parole et évoque à son tour d'autres contraintes comme l'obligation d'instruire les permis de construire, de prendre en charge les Maisons France Services...

Monsieur AMBAUD concède que les Espaces France Services sont un désengagement de l'Etat mais qu'il y a un vrai besoin. « C'est un vrai service à la population, déclare-t-il. Il faut expliquer, communiquer auprès de notre population sur cet outil. Après, j'entends le désengagement mais c'est le moment ou jamais d'interpeller nos élus nationaux pendant cette période des présidentielles ».

Avant de clôturer la séance, Monsieur AMBAUD explique que lors du prochain Conseil, le 27 janvier prochain, le DOB se poursuivra avec la présentation de la section investissement.

Enfin, plusieurs informations diverses sont données par le Président :

- sur le dossier « communes nouvelles » : le Président invite les communes à poursuivre leurs réunions autour d'un possible mariage.
- sur le dossier des AC : le Président rappelle qu'une prise de délibération est essentielle.
- sur le dossier des conventions : certaines communes n'ont pas encore répondu au recensement mené par la Cdc (conventions de mise à disposition d'agents ou de matériel).
- sur le thème des Conseillers numériques : des questionnaires sont distribués à l'ensemble des Conseillers pour remise aux secrétaires de Mairies et affichage concernant les besoins en numérique sur le territoire.
- un Forum aura lieu sur l'évolution des réseaux de déchetterie sur le territoire.

A ce propos, Monsieur Jean-Jacques PUYDOYEUX prend la parole. Il rappelle que le déficit actuel de Calitom s'élève à 3,5 millions d'euros. D'autre part, si griefs il y a à faire aux élus, ce dernier aimerait que cela soit fait directement et non par voix de presse. « Parfois, dit-il, par la presse, même si je n'ai rien contre les journalistes, cela ne sert qu'à monter la mayonnaise ». Et il le regrette.

- sur le dossier de la Fibre : le président informe l'assemblée que Charente numérique interviendra en Conseil le 10 février prochain et répondra à toutes les questions des élus.

Enfin, un nouveau support de communication est en cours de préparation. Il s'agit d'une fiche « Portrait de territoire » avec pour objectif de mettre en lumière des chiffres clés sur le territoire Ltd, des données socioéconomiques, autour de la démographie, de l'emploi, de la cohésion sociale...

Ce Conseil se termine par une information pratique donnée par Madame Muriel ENIQUE. Des travaux d'assainissement débuteront semaine prochaine (semaine du 17 janvier) sur la commune de Montboyer et pour une durée de 3 mois minimum. La route principale sera donc coupée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.

**Le Président,
Jean-Yves AMBAUD**